

Point de vue

La police de proximité du 21^{ème} siècle

Serge SUPERSAC

N°5 – Janvier 2013

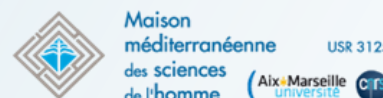
L'année qui s'achève s'est révélée être particulièrement fertile en informations sur le fonctionnement de la police Marseillaise. Dans un premier temps, la presse a abondamment commentée ce que l'on appelle « les règlements de compte », outre l'émotion suscitée cela pouvait faire montre d'une certaine impuissance dans la lutte contre la criminalité. A l'automne, ce sont les habitants d'un quartier qui s'organisent pour évincer des nomades en dehors de tout cadre légal. Enfin il y eu l'affaire de la BAC Nord...

Evidemment dans ce contexte, il apparaît difficile de chercher à démontrer qu'au sein de cette police il y a une unité spécifique qui se révèle particulièrement efficace et ce depuis plus de vingt ans. C'est pourtant ce que je vais essayer de faire non pas par goût pour la provocation mais plus simplement parce que ce dispositif de police hors norme pourrait se révéler être un concept d'avenir transposable à toutes les polices locales.

Pour ce faire, je vais revenir sur les fondements de l'action de la police entre mission de police administrative et police judiciaire, pour ensuite aborder le contexte de la création et de l'installation dans le paysage policier Marseillais de l'Unité de Prévention Urbaine et enfin j'évoquerai les raisons pour lesquelles selon moi ce dispositif policier doit entrer dans les logiques policières locales.



*Observatoire Régional
de la Délinquance et
des Contextes Sociaux*



L'AUTEUR

Serge SUPERSAC

Commandant honoraire de la
Police nationale

Chercheur associé à l'ORDCS

ORDCS
Maison Méditerranéenne des Sciences de
l'Homme
5 rue Château de l'horloge
13094 Aix-en-Provence cedex 2
04 42 52 49 40
ordcs@mmslh.univ-aix.fr

Directeur de la publication
Laurent MUCCHIELLI

En effet malgré les faibles résultats obtenus en matière de délinquance je continue de penser que la délinquance générale celle que l'on appelle de manière impropre la petite délinquance et son corollaire la violence ne sont pas une fatalité ou un tribut à payer pour vivre dans la ville moderne.

La mission de police

La construction de la mission de police s'est réalisée sur deux piliers fondamentaux qui sont ce que l'on nomme la police administrative et la police judiciaire. Au-delà des statuts des diverses forces de sécurité qui finalement importent peu, c'est la nature de la mission et les stratégies mises en œuvre qui déterminent l'efficacité des dispositifs.

S'il est assez aisé de définir le travail de police judiciaire, il est plus délicat d'aborder celui de la police administrative. Trop souvent la police administrative est malheureusement vue comme exclusivement de prévention. C'est une vision trop réductrice qui a par ailleurs lourdement handicapé son évolution ces dernières années puisqu'il fallait choisir, en fonction des alternances du pouvoir exécutif, entre police de « prévention » et police de « répression ». Ce qui fait en revanche une grosse différence entre les deux missions de police c'est l'approche dans la relation avec la population. En effet, si la police judiciaire a moins la nécessité de développer une forte relation c'est l'inverse pour la police administrative qui doit elle, s'appuyer sur cette relation pour mieux répondre aux attentes.

Ainsi les deux métiers majeurs du policier sont : la police de voie publique et la police auxiliaire de justice. Evidemment les deux métiers sont respectables mais les objectifs divergent car si l'un se veut le régulateur

de paix publique l'autre œuvre au profit des services de justice.

Au cours de l'histoire, le policier de voie publique est né avec la police dite « ostensible » en 1828. Le principe étant de donner un uniforme au policier afin qu'il soit parfaitement identifié par les citoyens qui pouvaient donc le solliciter pour toutes sortes de choses dont la gestion des conflits. C'était une police au service du public très différente du policier dissimulé dans la foule en agent de renseignement.

Un peu plus tard, on a organisé le mode de surveillance de ce policier en lui donnant la responsabilité d'un îlot qui était un ensemble d'habitations dans une partie du quartier.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, le mode de surveillance du quartier est revisité surtout pour la périphérie des villes qui croît de manière exponentielle. La mécanisation des patrouilles et les nouveaux modes de communication que sont le téléphone et la radio embarquée feront que les secteurs de surveillance seront élargis, mais celle-ci sera évidemment plus aléatoire. C'était la solution pour éviter d'avoir recours à un important recrutement pour une force de sécurité devenue étatique en 1941.

Dans le même laps de temps sans pour autant que l'on puisse faire une relation de cause à effet, la courbe des faits constatés a commencé à croître. La délinquance générale que l'on a appelé plus tard petite et moyenne délinquance a augmenté dans la plupart des pays occidentaux.

Plus tard faisant suite à deux constats sur la « violence et la délinquance » réalisés par Mr Peyrefitte et Mr Bonnemaïson la question de l'îlot a fait un retour

remarqué en matière de sécurité.

En 1983, le pouvoir exécutif souhaite restaurer l'îlot en tant que mode de surveillance mais la force de sécurité ne manifeste pas un engouement excessif et c'est un euphémisme. Le retour à ce qui apparaissait comme la police à l'ancienne débonnaire et sans « moteur à explosion » dans un contexte difficile en matière de délinquance de voie publique, c'était incompréhensible pour les policiers.

J'étais pour ma part à cette époque affecté à la B.A.C. de Seine St Denis, il fallait chaque jour et chaque nuit multiplier les interventions d'un point à un autre du département pour répondre aux réquisitions téléphoniques toujours plus nombreuses et il était impossible de voir une amélioration de la qualité de service public en dehors d'une inflation en matière d'effectif et de moyens. C'est d'ailleurs l'argument développé par la hiérarchie d'alors pour invoquer les difficultés à mettre en œuvre le projet. Soulignons aussi que l'argument récurrent des moyens est avancé par des hauts fonctionnaires à qui on demande des comptes en matière d'efficacité dans leur mission de service public, tout simplement car cela évite entre autre une remise en question des stratégies en cours.

De gros recrutements se sont opérés sur deux ans mais le pouvoir a fini par reculer devant la réalité des finances publiques, il a stoppé ces processus et la police d'état a perduré dans son système de surveillance aléatoire. Puis quelques alternances politiques plus tard la question de l'îlot a été reposée en terme de police de proximité. En 1999, un travail de fond a été réalisé et la hiérarchie policière toujours aussi peu enthousiaste a néanmoins accepté de revisiter ses dispositifs. Des sites pilote ont été désignés, des doctrines ont été élaborées et peu à peu sous la contrainte la police a développé une approche

professionnelle différente en matière de police générale que j'appelle la police du quotidien. Une fois encore la question de l'effectif a été reposée, il a même été affirmé que l'on avait dépouillé la police judiciaire pour la circonstance.

Puis en 2002, chacun se souvient du retour de la police offensive, assumée par le pouvoir exécutif du moment. Aujourd'hui après 10 ans d'une stratégie simple voire simpliste : s'il y a plus d'infractions il doit y avoir plus d'affaires traitées par les policiers ! Rien ou presque rien ne bouge alors qu'un certain nombre d'indicateurs montrent clairement que la mission de police ne peut reposer uniquement sur l'action de police judiciaire.

Ce petit retour dans le temps nous permet donc de mieux percevoir deux paramètres essentiels de la mission de police, le mode de surveillance de voie publique et la nécessaire relation police - population. Par ailleurs, une légitime question se pose : L'efficacité policière passe t elle exclusivement par le problème de l'effectif ?

Mais venons en maintenant à l'installation dans le paysage policier Marseillais de l'Unité de Prévention Urbaine. En 1991, les nouveaux préfets ville sont nommés, le pouvoir exécutif demande aux forces de police de réétudier la faisabilité d'une mise en place de l'îlotage non pas dans une doctrine globale mais spécifiquement dans certains quartiers. La police Marseillaise est évidemment sollicitée.

Par ailleurs à Marseille le chef du secteur nord de l'époque a du gérer des tensions dans les quartiers consécutives à des affaires de police. La violence urbaine est en plein essor dans la banlieue lyonnaise et parisienne. Le Directeur départemental d'alors est

arrivé de la Seine Saint Denis d'où il a renforcé le dispositif de la BAC. En effet cette unité initialement départementale a été développée au niveau des circonscriptions. C'est un directeur manifestement acquis à l'idée d'une police offensive mais il se doit de prendre en compte l'injonction politique du moment alors il demande à son chef du secteur nord de chercher quelques volontaires pour mettre en place quelques îlots. En fait il pense que la réalité pratique rattrapera les idées utopiques de la police à l'ancienne et qu'encore une fois l'îlotier durera le temps d'une alternance politique.

4 En revanche le chef du secteur nord n'est visiblement pas un homme préoccupé par les convenances hiérarchiques. Faute de volontaire pour des îlots et à la lumière de son ressenti de terrain dans les quartiers il décide de réaliser un autre dispositif de police qui interviendrait en amont des problèmes mais non pas dans une configuration de patrouille classique. Il soumet alors son projet à deux policiers de son service. Ces deux policiers atypiques connaissent parfaitement les enjeux du moment et puisqu'ils ont carte blanche ils vont faire émerger un dispositif innovant dont le concept est d'imaginer un policier efficace parce que parfaitement en phase avec les administrés et leurs attentes.

L'Unité de prévention urbaine est née, les quelques policiers employés comprennent parfaitement la mission et partent aussitôt construire leur nouveau métier. Il ne s'agit pas d'un dispositif de police aimable à l'écoute d'une population exaspérée ! C'est un dispositif dont la vocation est de mettre en œuvre des solutions efficaces aux problèmes de sécurité. Cette recherche de solution en revanche est large et ne passe pas exclusivement par le recours à la police judiciaire.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que les initiateurs du projet souhaitent non pas faire du neuf avec du vieux pour plaire au décisionnaire du moment, ce sont des professionnels soucieux de la mise en œuvre d'un service public de sécurité efficace. Les résultats sont rapides et prometteurs. La première surprise pour ces policiers est de découvrir à quel point l'échange avec la population est facile. Tous les partenaires de la vie des quartiers sont sollicités et le réseau se constitue simplement. Un peu plus tard les retours sur cet investissement sont excellents et les fonctionnaires de l'U.P.U. s'installent dans les quartiers Nord puis peu après sur l'ensemble de Marseille.

En deux ans cette unité est capable de détecter les tensions, elle peut gérer le cas échéant ces tensions, enfin elle est devenue un partenaire incontournable pour la plupart des acteurs de la vie du quartier. C'est spectaculaire et pourtant en 1993, cette unité est rattachée soudainement à la Sûreté départementale c'est-à-dire à un service de police judiciaire. Pourquoi ce revirement ? En raison d'une élection débouchant sur une alternance et le directeur départemental qui avait patienté deux ans récupérait ce potentiel efficace en terme de renseignement opérationnel pour l'adjoindre à un service de police offensif qui venait de créer une section « violences urbaines ». Par la suite sûr de lui et de sa stratégie ce directeur sera nommé au plus haut niveau de la police Parisienne.

En revanche du côté de l'Unité de prévention urbaine rien ne va plus ! Les promoteurs quittent le dispositif conscient d'avoir été trompés et les fonctionnaires ne peuvent continuer leur travail initial dans ce nouveau contexte. Heureusement, peu de temps après un autre directeur départemental récupère l'U.P.U et la place sous l'autorité de son chef d'état major. L'Unité de

prévention urbaine peut alors reprendre son travail proactif efficace. Depuis cette unité s'est révélée incontournable dans des contextes difficiles lors notamment des risques majeurs en matière de violence urbaines. Elle a la particularité d'être aujourd'hui extrêmement protégée par des autorités locales extérieures à l'Institution police ce qui me paraît remarquable.

En effet, ce service tient une place particulière dans l'Institution police à Marseille. Ils sont une petite entité enserrée dans un ensemble de police particulièrement offensive. Les policiers en général, et ceux de Marseille en particulier, détestent l'idée qu'ils feraient un travail « d'assistante sociale ». Il s'agit pour eux d'une quasi-insulte. Or tout le dispositif de prévention actuel traîne comme un boulet cette réputation. Ainsi, les volontaires pour l'UPU acceptent l'idée d'être mal vus de certains de leurs collègues même si depuis 21 ans maintenant, de nombreux témoins policiers ont vu ces collègues intervenir au beau milieu des quartiers seuls et sans arme. Ces témoins permettent d'apporter du crédit aux policiers de l'UPU : "ce sont des collègues courageux car ils vont là où les autres ne vont pas". C'est donc dans ce mélange de méfiance voire de défiance et de respect, que le policier de l'UPU doit évoluer.

Par ailleurs, ces policiers doivent développer des qualités relationnelles importantes et connaître le fonctionnement du tissu associatif. Ils sont tous volontaires pour ce travail spécifique et travaillent en civil. Leur tutelle hiérarchique est l'état-major départemental. Chaque policier affecté à l'UPU dispose de 6 mois pour être opérationnel et autonome sur son secteur. Il se voit attribuer un secteur géographique sur Marseille comprenant un ou plusieurs arrondissements et un secteur géographique départemental comprenant

une ou plusieurs villes.

Cette unité est commandée par un brigadier-major, elle dispose d'un effectif actuel de 12 fonctionnaires (10 hommes et 2 femmes). Elle est opérationnelle 24h/24h par le biais des astreintes à domicile. Enfin, elle dispose de quelques moyens motorisés pour assurer ses missions sur le département. Son siège est désormais à l'"évêché" c'est-à-dire au commissariat central de Marseille.

J'ai naturellement pour cette étude noué des liens avec plusieurs membres de cette unité. Ce sont des policiers qui ont une haute idée de leur mission de service public. Ils ont tous abondamment réfléchi sur le sens de ce travail et sur l'institution police, ils sont tous convaincus de l'efficacité du service. Ils se sentent autant policiers que leurs collègues. .

A une époque où le super flic tient plus du « robocop » que de « Pinot simple flic », ils connaissent d'importantes difficultés dans leur valorisation professionnelle en interne alors que chaque jour ils peuvent mesurer leur valorisation à l'extérieur de l'Institution.

La mission

Il s'agit de revenir à une occupation territoriale sectorisée et une surveillance du quartier réalisée non plus par une patrouille au passage aléatoire mais par un policier référent qui connaît parfaitement son secteur et les habitants. Les objectifs de cette unité sont ambitieux : la lutte contre les violences urbaines et la délinquance.

- Les violences urbaines

Les policiers de l'UPU sont capables de déceler

rapidement les facteurs de risques en matière de violences urbaines et d'identifier les leaders. Ils doivent également être en mesure d'informer les autorités en temps réel des tensions sur un secteur. Ils doivent enfin conseiller l'autorité sur le dispositif réactif à mettre en place et sur leur propre action avant/pendant la crise pour éviter les troubles. En somme, ce policier grâce à la qualité de son renseignement opérationnel devient une alarme pour l'autorité, un conseiller en matière de gestion de l'ordre public, et le cas échéant, un outil de gestion de l'ordre public. Il ne s'agit donc pas seulement d'un agent de renseignement car il peut se révéler intervenant et conseiller technique. Cela fait de lui un policier « expert » disposant de tous les leviers de la

6

résolution du problème avant, pendant et après la crise.

- La lutte contre la délinquance

La lutte contre la délinquance se réalise en deux temps: le policier de l'UPU doit d'abord maîtriser les lieux et l'évolution des pratiques délictueuses sur les sites sensibles ensuite il doit chercher à prévenir la délinquance. Là encore, cet agent ne se contente pas d'être bien informé du type de délinquance sur son secteur, il doit être en mesure d'apprécier la menace exercée sur les habitants. Il travaille également en amont, non pas sur une prévention trop floue mais sur des « réglages » concrets à l'attention des familles en difficulté ou des groupes de jeunes qui vont se sentir identifiés donc davantage vulnérables.

La méthode

L'unité dispose d'un réseau de personnes ressources mobilisable et d'une base documentaire.

- Le réseau

Sur chaque territoire, il a été créé un réseau de personnes ressources susceptibles de faire remonter les tensions et dysfonctionnements divers. Grâce à ce

réseau régulièrement entretenu, le service dispose de la capacité à gérer, en amont comme en aval, des situations de tensions dans le quartier.

Le réseau se construit tout en conservant en toutes circonstances sa qualité de policier. Il y a également une forte volonté de s'inscrire dans l'action partenariale de la politique de la ville pour permettre d'être au plus près des problématiques de terrain et tenter d'y apporter des réponses adaptées. Une des particularités du réseau, qui se veut le plus large possible, est de développer au-delà de l'échange professionnel une relation de confiance absolue. Tout partenaire de l'UPU connaît parfaitement les règles du jeu et sait ce qu'il peut obtenir ou non de sa collaboration. La relation ne peut se réaliser sur la base de « l'informateur de police » par des échanges de services qui ne relèvent que de l'intérêt particulier des protagonistes.

La participation à l'ensemble des dispositifs partenariaux est nécessaire au-delà des dispositifs institutionnels de la politique de la ville. Cette tâche permet des échanges de bonnes pratiques et des relations régulières qui, en situation de crise, se révèlent précieuses. Dans ce cadre, il est possible pour le policier d'approcher au plus près des populations en situation de fragilité : les mineurs, les personnes âgées, les toxicomanes, les mères célibataires, etc.

Le policier de l'UPU s'engage également à occuper le terrain de la prévention de la délinquance plus classique. Il est capable de sensibiliser et d'informer différents publics sur le rappel à la loi, l'autorité parentale, les droits de la femme, la toxicomanie, etc. Il sera présent également sur les lieux de rassemblement de la jeunesse (sports et culture). Il pourra être amené à représenter parfois l'institution policière.

- La nécessaire base documentaire

Chaque policier rédige et tient à jour des fiches analytiques de son secteur. Une monographie est réalisée. Ainsi, le service peut en cas d'indisponibilité du référent obtenir une connaissance fine du lieu et de son évolution dans le temps. Les policiers travaillent en binôme sur les secteurs pour éviter les dysfonctionnements liés aux absences et pour, en certains cas, renforcer la connaissance du lieu.

Grâce aux personnes ressources, à l'étude de l'ensemble des faits répertoriés par les différents services de police et une analyse détaillée de la population du territoire, les policiers du service 7 appréhendent parfaitement la situation du quartier au quotidien. Ce recueil de données est exploité pour connaître parfaitement les spécificités de chaque quartier.

Positionnement dans l'institution

Lorsque l'on pose la question des relations avec leurs collègues aux fonctionnaires de l'UPU, la réaction est mitigée. Dans la plupart des services, on aime à évoquer l'image d'assistante sociale lorsque l'on évoque l'UPU mais au-delà de la posture volontairement moqueuse, il faut y voir une forme parfois de rejet et parfois de jalousie.

Certes, une partie non négligeable des policiers n'ont pas encore perçu le mode de fonctionnement de l'unité et apprécient peu ce qu'ils considèrent comme une forme de collusion dommageable pour la police. Même si cette réaction est regrettable, elle est néanmoins logique: les policiers de l'UPU travaillent discrètement, ce qui ne facilite pas la compréhension de leur métier; l'immense majorité des policiers marseillais exerce leur métier dans la réactivité et le rapport de force

quotidien, ce qui ne favorise une analyse sereine des enjeux.

En toile de fond, une certaine jalousie s'explique par l'indépendance de fonctionnement dont dispose les policiers de l'UPU et de leur rattachement hiérarchique privilégié, qui les préserve des contraintes usuelles : résultat, corvées, etc. Par ailleurs, si la hiérarchie ne valorise pas officiellement ce travail pour de bonnes et de mauvaises raisons, tous les policiers marseillais aimeraient disposer d'une telle aura au sein de la population.

Il existe aux extrémités, deux comportements radicaux. Certains policiers abhorrent tant l'idée d'une forme de prévention qu'ils ont un comportement de défiance totale avec l'unité, au point de ne pas partager le renseignement opérationnel. Cette situation est d'autant plus ridicule que les policiers de l'UPU sont parmi les mieux informés du département. *A contrario*, certains policiers ont depuis longtemps compris l'intérêt de l'UPU et n'hésitent pas à la solliciter pour échanger les bonnes pratiques.

Positionnement hors de l'institution

A l'extérieur, les policiers de l'UPU sont en revanche les plus connus. Le sigle est aussi populaire que celui de la BAC

Dès sa création l'UPU s'est placée dans « l'écoute »: mieux connaître toutes les difficultés de la population pour avoir une chance d'apporter les solutions et rejeter la vision manichéenne du triptyque "problème de sécurité/policier/loi". Il était plutôt nécessaire d'apporter du liant à ces trois notions et surtout ne pas perdre de vue l'objectif de paix publique

En tout état de cause, cette écoute s'est révélée

fructueuse, car en participant à la vie du quartier (dispositifs de la politique de la ville, vie associative, prévention spécialisée et le cas échéant à l'écoute de quelques habitants charismatiques), les policiers de l'unité sont rapidement devenus des correspondants incontournables. Ces fonctionnaires savent à quel point le dialogue police/population est nécessaire dans des phases de tension. Or, on a trop souvent l'impression lors de tensions que le quartier se referme sur lui-même pendant que la police s'équipe pour intervenir en nombre. En réalité, toute personne investie dans la vie du quartier se met en quête de solutions. Ainsi même s'il ne s'agit pas d'une majorité d'habitants, il y a rapidement suffisamment de partenaires officiels et officieux pour tenter d'apporter des réponses aux problèmes.

Les clés du bon fonctionnement

Aujourd'hui, l'UPU continue de travailler selon ses règles et les savoirs faire créés par les fonctionnaires eux-mêmes. L'écoute, l'intervention régulière des policiers pour marquer leur présence dans le quartier, notamment dans l'échange de « services », rend ces fonctionnaires en mesure de temporiser les tensions et d'apporter du renseignement opérationnel, indispensable à réguler la paix publique dans le quartier. Le *turn-over* au sein de l'unité est faible, indiquant l'intérêt porté par les fonctionnaires pour leur mission. Il faut néanmoins noter le manque de valorisation du métier et toujours, cette l'épée de Damoclès sur l'existence même de l'unité, pesante pour les policiers de l'unité. En 2011, alors que personne n'a songé à marquer le 20^{ème} anniversaire de la création de l'unité, le ministre d'alors est venu en grande pompe fêter les 40 années de la BAC départementale de la Seine-Saint-Denis.

Les succès de l'Unité de prévention urbaine sont nombreux depuis vingt et un an. Compte tenu du coût d'une crise paroxystique de violences urbaines (plusieurs dizaines de millions d'euros), le fait d'en éviter suffirait déjà à justifier l'existence de cette unité, dont l'investissement en effectif s'avère ridicule (0.22 % de l'effectif départemental). Mais la véritable réussite de l'UPU va bien au-delà de celle de la gestion de crise.

Dans le quartier, c'est l'activité régulière des policiers de l'UPU qui permet de limiter le nombre des crises. La gestion quotidienne de la violence urbaine limite clairement la survenue de crises. En effet, les frustrations quotidiennes des habitants, convaincus de l'inefficacité du service public de sécurité, construisent un mélange détonnant qui n'attend plus qu'un « prétexte » pour exploser. Le véritable succès de l'UPU est d'avoir instauré une nouvelle relation avec des habitants basée sur la confiance et la prise de responsabilité de chacun en matière de sécurité.

Pour que cette unité fonctionne, elle doit être indépendante des services et donc rattachée structurellement à une instance de décision départementale. Son action repose sur la permanence d'un dialogue police/population, une prise en compte des doléances et éventuellement le rappel de la loi. Le policier n'est pas déguisé en animateur comme pour les dispositifs classiques de prévention, il intervient comme policier. En revanche, il va disposer d'une grande latitude dans son mode de gestion des conflits. Il pourra opérer seul ou demander des unités spécialisées, décider d'agir strictement ou au contraire il passera par des phases de négociation. En somme, le policier de l'UPU connaît parfaitement son terrain d'action et en fonction de cette réalité, sera celui qui peut le mieux adapter la réponse policière. Celle-ci, au plus près des préoccupations des habitants, pourra

dépasser largement le cadre strict de la loi. Ainsi, le policier de l'UPU est davantage un régulateur de paix publique et moins un auxiliaire de justice : son métier est dès lors plus compliqué mais tellement plus valorisant. Cette valorisation externe permet à ces acteurs de surmonter facilement les difficultés car la fonction exigeante de « juge de paix » est plus enthousiasmante que celle « d'auxiliaire procédural ».

Dans une note interne relatant l'action de l'UPU, on peut lire :

« L'Unité de prévention a modifié les comportements, tant au sein de notre administration qu'au sein du partenariat (...). La plupart des missions que doit accomplir l'UPU, sont complexes (...). Le rapprochement avec les institutions collectives locales, administrations, associations, centres sociaux, entreprises et bien sûr population vise à aboutir à une police de proximité consciente des diversités et différences auxquelles elle se trouve quotidiennement confrontée. »

Même si le policier de l'UPU n'a pas toujours des relations privilégiées avec ses collègues, il n'est pas coupé des services et se trouve en mesure de réaliser une certaine coordination opérationnelle. Il est capable d'aviser les services judiciaires pour réaliser des affaires permettant aux habitants une meilleure tranquillité. De même, il pourra optimiser la présence et l'action des dispositifs d'ordre public.

Dans un autre domaine, il se préoccupe des populations fragiles : mineurs, personnes âgées, toxicomanes et personnes victimes de violences familiales et conjugales. Ce rôle n'est pas anodin car l'appui apporté à une mère de famille isolée en difficulté avec ses fils adolescents, peut permettre d'intervenir en amont des potentiels problèmes de délinquance.

UPU : ATYPISME LOCAL OU SOLUTION GLOBALE

De la généralisation du concept de l'îlotier moderne

L'Unité de prévention urbaine a remis au goût du jour la nécessaire relation police/population. Celle-ci doit trouver son équilibre dans un échange permanent et constructif qui ne peut aller jusqu'à la connivence, dommageable à l'objectivité de la mission de police. En cela, la longue et positive activité de l'UPU a dépoussiéré la mission de prévention en mission proactive. Le policier n'est plus « une mouche » surveillant des objectifs assignés ou un agent débonnaire qui fait simplement preuve de bon sens dans son activité de surveillance quotidienne

Il est devenu un agent de sécurité efficace qui dispose de la confiance des administrés. Connaissant parfaitement son terrain, il peut prendre toutes les initiatives pour améliorer la situation sur un secteur. Sa marge de manœuvre est importante, il sera donc le décisionnaire du mode de résolution du problème. Grâce à son implication importante, les outils dont il dispose sont nombreux. En effet, il dispose d'un arsenal en matière de prévention et sa présence dans les instances de la politique de la ville permet de connaître voire de mettre en œuvre, les différents types de solution. Par la suite, il peut graduer cette intervention pour le cas échéant en arriver à saisir les services répressifs.

A plusieurs reprises au cours de cette étude, les fonctionnaires de l'UPU ont affirmé qu'ils percevaient nettement les situations pour lesquelles il était possible de faire intervenir efficacement les services sociaux. Cette maîtrise du tissu sociologique de la circonscription et des dispositifs disponibles pour régler les situations,

fait de l'agent UPU un axe majeur de la sécurité. Par ailleurs, cet agent est un excellent coordonnateur pour traiter des thématiques administratives qui se croisent souvent, notamment entre le social et la violence

Comme en matière d'incendie et de santé publique, la prévention permet d'épargner des sommes considérables. Il est facile de comprendre l'enjeu économique en matière de violences urbaines, surtout si l'on fait un ratio entre le coût potentiel des destructions et l'investissement initial de sécurité publique, extrêmement réduit en effectif et moyen de fonctionnement.

¹⁰ Ce policier qui est parvenu à moderniser sa fonction, est soudainement mieux motivé à l'accomplissement de sa mission. Pour deux raisons essentielles : la satisfaction de se voir signifié l'excellence de son travail et la richesse de la relation extérieure à l'institution établie. Cette dernière fait de lui non plus un simple agent d'exécution adonné à une tâche « d'assistante sociale » car il est régulièrement consulté par différentes autorités politiques et hiérarchiques pour régler très concrètement des situations conflictuelles. Encore une fois, outre la satisfaction du travail bien fait, il endosse un rôle « d'expert » impossible à obtenir dans son univers professionnel usuel. Dans ce domaine, il y a une forte analogie avec les dizaines de policiers qui en 1999 avaient participé aux expérimentations de police de proximité. Après une installation délicate dans une nouvelle fonction au contact de la population, ils étaient tous devenus des interlocuteurs crédibles, valorisés au quotidien par les administrés. Cette nouvelle relation parfois affective de la part d'une population non plus méfiante mais protectrice, était particulièrement appréciée. Ce facteur s'avère prépondérant quant au succès de ces expérimentations.

Conclusion

Pour réaliser une nouvelle relation police/population sur le postulat de l'îlot conçu au XIX^{ème} siècle, il serait nécessaire d'obtenir un effectif conséquent. En réalité, il eut été plus judicieux, comme l'a démontré l'UPU de chercher à moderniser la méthode et les moyens. Pour les moyens, ils sont simples et classiques : téléphone, informatique, etc. Pour la méthode, il suffisait d'imaginer un policier en phase avec ses administrés, apte instantanément à résoudre des problèmes. En tout état de cause, l'UPU a désamorcé au cours de son histoire un certain nombre de crises, toujours très coûteuses en conséquences humaines et matérielles. Elle dispose à ce jour d'un budget et d'un investissement en effectif infinitésimal.

Une proximité se construit davantage sur une bonne stratégie que sur le recrutement de centaines de fonctionnaires. Or, il a été annoncé récemment, à grand renfort de tambours et trompettes, la venue d'une centaine de policiers pour venir à bout des enjeux de sécurité dans la cité phocéenne.

Pour mémoire, tenir un poste vingt-quatre heures sur vingt-quatre nécessite huit policiers. Pour traiter une simple affaire de stupéfiants cela nécessite environ une centaine d'heures fonctionnaires or Marseille en 2011 a eu à traiter, plus de 7000 affaires de stupéfiants. Après un rapide calcul on se rend compte que ce nombre d'affaire a mobilisé sur l'année plus de 800 policiers. On peut alors mieux se rendre compte du réel apport policier si la stratégie globale en matière de sécurité reste inchangée.

En résumé, avant l'UPU, les quelques tentatives de retour à une police plus en phase avec la population se

sont traduites par un maladroit retour au passé au travers de la notion d'îlot. De fait, la police administrative, élément fondamental, ne devait être présente que par une meilleure présence visible sur la voie publique à objectif dissuasif. Mais ce type de contrôle social, outre son côté désuet, était un investissement en temps tout aussi aléatoire que l'option d'une action exclusivement consacrée à la police judiciaire.

Le concept de l'UPU est une alternative moderne de police de prévention spécialisée.

Pour bien comprendre les conditions de réalisation de cette étude, je me dois d'expliquer cependant quelques péripéties symptomatiques de l'état d'esprit ambiant au sein de la Police.

Au mois d'Avril je disposais de tous les relais pour réaliser ce travail mais j'ai souhaité aviser le directeur départemental par courtoisie et pour ne pas exposer les policiers concernés à la pression hiérarchique. Quel ne fut pas ma surprise de me voir opposer une fin de non recevoir ! J'ai alors posé la question : qui a peur du savoir dans la Police ?

Puis souhaitant pousser la logique jusqu'à l'absurde j'ai poursuivi mes requêtes auprès du préfet délégué à la sécurité puis au préfet de département et enfin au cabinet ministre qui m'a renvoyé vers la Direction centrale de la Sécurité Publique dont le nouveau chef venait de prendre ses fonctions et il s'agissait de Monsieur Lalle ex directeur départemental des bouches du Rhône, la boucle était bouclée.

Malgré donc cette défiance j'ai pu réaliser mes travaux mais cela montre que le chemin à parcourir est encore long pour que l'Institution Police accepte de se

remettre en cause Il est vrai que parfois dans ce pays nous poussons les logiques loin comme par exemple celle du Ministre de la guerre Maginot dont la ligne de défense inviolable s'est révélée totalement inutile...

Serge SUPERSAC

Collection « Point de vue »

N°1 (avril 2012), BARTOLOMEI C., *La réparation pénale : une peine intelligente pour les jeunes délinquants*

N°2 (mai 2012), BARTOLOMEI C., *Le tribunal correctionnel pour mineurs : pour quoi faire ?*

N°3 (juin 2012), MUCCHIELLI L., *Sortir de la délinquance : une question fondamentale*

N°4 (octobre 2012), BARTOLOMEI C., *La justice peut-elle mener la « guerre contre la drogue » ?*